

*liberarmi da questo impiego, mentre sono due anni, che a quest'effettò vi travaglio continuamente, ondè horà per non haver quà negotio di ... [gran importanza] tanto più spererei ottennerne la Gratia dà M.R. [der Regentin von savoyen, M a r i e - J e a n n e - B a p t i s t e d e S a v o i e]".*

1) Gravel trat sein Amt als franz. Ambassador bei den eidg. Orten am 24. Februar 1676 an.

---

Original - AH 57, 314 - Blatt 314<sup>V</sup> leer

152

[1675] Juni 1., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN MELCHIOR DE HAROD DE SENEVAS, MARQUIS DE] SAINT-ROMAIN, AN [DEN ZUGER STATTHALTER] RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

---

*"Vous verrez par le mémoire des nouvelles cy joint, dont je vous prie de faire part à vostre frere [H e i n r i c h II. Zurlauben] que la guerre [den Frankreich damals u.a. mit Spanien und dem Röm. Reich führte] s'éloigne de nous [gemeint von den bedrohten eidg. Grenzen] dont j'ay bien de la joie. Le Roy [L u d w i g XIV.] comme vous voyez est tousjours prest à faire plaisir non seulement a tout le Corps helvetique, mais aussi aux allies [gemeint den Zugewandten], comme vous [gemeint die kath. Orte] avez vu dans l'affaire de M. l'Evesque de Basle [Johann Konrad von R o g g e n b a c h]; Et s'il y avoit tant soit peu d'équité dans vos Cantons [cath.], et que la plus part n'y fussent pas possédez d'une folle passion pour l'Espagne, ils n'écouteroyent pas le Comte Cazali [=Alfonso II. C a s a t i, Ambassador von Mailand/Spanien] qui ne cherche qu'à leur faire rompre l'alliance de france, Jls vivroient bien avec elle suivant l'exemple de leurs pères, et recevroient tous les ans nostre pension. Un ami m'écrit de Lucerne, sur ce qu'un des gens du Comte Cazati dit y avoir aporté la pension d'Espagne en douze cassettes, que je me souviene du tonneau que le Comte Cazali fit garder soigneusement pendant toute une Diette comme s'il y eut eu l'argent d'une pension. En effet il n'y a point d'avis de Milan qu'il y ait eu aucun argent pour la Suisse ny de Coire qu'il y en ait passé. Continuez de faire le mieux que vous pourrez dans vostre Canton [Zug gemeint] et vostre frere aussi, et je ne manqueray pas de faire considérer vos services".*

---

Original - AH 57, 315-316